

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 février 2022

PROCES-VERBAL

Présents :

Georges Pfister, Cécile Braun, Philippe Dettling, Laurence Vollmar, Christophe Lutz, Anne Gillig, Emmanuel Willer, Christian Heintz, Sandrine Laugel, Thomas Heschung, Véronique Mengus Chenneville, Pierre Schott, Eric Winkel, Jean-Marc Winkel, Valérie Mosbach Schmitt, Laetitia Glasser, Emmanuelle Devoise, Muriel Hadi, Stéphanie Boulois Schneider, Jean-Luc Kauffmann, Jean Heintz

Absents excusés : Michèle Meyer Garcia, Carine Kraehn Durr, Philippe Ulrich, Sylvie Wilt, Océane Welker, Thomas Gillig

Absent : Arnaud Wietrich

Secrétaire de séance : Pierre Schott

ORDRE DU JOUR

➤ Points à délibérer :

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Suppression du poste de 6^e adjoint au maire
- 3 Adoption du tableau du conseil municipal

DCM_2022_001

5. Institutions et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées
1^{er} point à l'ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le maire propose la candidature de Monsieur Pierre SCHOTT.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Par 27 voix, pour,

désigne Monsieur Pierre SCHOTT, comme secrétaire de séance.

DCM_2022_002

5. Institutions et vie politique**5.1 Election exécutif****2^e point à l'ordre du jour : Détermination du nombre de postes d'adjoints**

Par courrier en date du 16/01/2022, réceptionné le 20/01/2022, Mr Jean-Luc Enger, 6^e adjoint, nous informe de sa démission du conseil municipal.

Ce courrier a été adressé par la commune à Mr le Sous-Préfet de Saverne en date du 20/01/2022. Mr le Sous-Préfet de Saverne a adressé à Mr Jean-Luc Enger en date du 25/01/2022 un courrier actant l'acceptation de la démission.

Cette information nous a été communiquée par mail de la Sous-Préfecture en date du 31/01/2022.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Hochfelden un effectif maximum de 8 adjoints. Par délibération du 23/05/2020, le conseil municipal avait fixé le nombre d'adjoint à 6.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Enger du poste de 6^e adjoint, il vous est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoints.

Décision

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Par 27 voix, pour,

décide de fixer à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire.

DCM_2022_003

5. Institutions et vie politique**5.1 Election exécutif****3^e point à l'ordre du jour : Adoption du tableau du conseil municipal**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

- 1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Luc Enger du poste de 6^e adjoint et de conseiller municipal, il vous est proposé d'adopter le nouveau tableau du conseil municipal.

Décision

Le conseil municipal, par 27 voix pour, adopte le tableau du conseil municipal comme suit :

Effectif légal du conseil municipal : 29

	Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
1	Maire	M.	Pfister Georges	20/04/1947	15 mars 2020	704
2	1 ^{ère} adjointe	Mme	Meyer Garcia Michèle	04/09/1973	15 mars 2020	704
3	2 ^{ème} adjoint	M.	Dettling Philippe	25/05/1960	15 mars 2020	704
4	3 ^{ème} adjointe	Mme	Vollmar Laurence	08/09/1973	15 mars 2020	704
5	4 ^{ème} adjoint	M.	Lutz Christophe	27/07/1974	15 mars 2020	704
6	5 ^{ème} adjointe	Mme	Kraehn Durr Carine	22/04/1973	15 mars 2020	704
7	Conseiller	M.	Heintz Jean	06/09/1951	15 mars 2020	704
8	Maire déléguée	Mme	Braun Cécile	05/06/1957	15 mars 2020	704
9	Conseiller	M.	Kauffmann Jean-Luc	04/05/1960	15 mars 2020	704
10	Conseiller	M.	Winckel Jean-Marc	20/04/1963	15 mars 2020	704
11	Conseiller	M.	Ulrich Philippe	17/05/1966	15 mars 2020	704
12	Conseiller	M.	Schott Pierre	03/09/1966	15 mars 2020	704
13	Conseiller	M.	Heintz Christian	08/12/1966	15 mars 2020	704
14	Conseillère	Mme	Wilt Sylvie	12/09/1967	15 mars 2020	704
15	Conseillère	Mme	Mosbach Schmitt Valérie	25/04/1971	15 mars 2020	704
16	Conseiller	M.	Winckel Eric	06/08/1971	15 mars 2020	704
17	Conseillère	Mme	Hadi Muriel	16/09/1971	15 mars 2020	704
18	Conseiller	M.	Willer Emmanuel	21/12/1971	15 mars 2020	704
19	Conseillère	Mme	Laugel Sandrine	08/01/1972	15 mars 2020	704
20	Conseillère	Mme	Gillig Anne	21/04/1972	15 mars 2020	704
21	Conseiller	M.	Gillig Thomas	20/02/1973	15 mars 2020	704
22	Conseillère	Mme	Boulois Schneider Stéphanie	03/01/1974	15 mars 2020	704
23	Conseillère	Mme	Devoise Emmanuelle	19/02/1980	15 mars 2020	704
24	Conseillère	Mme	Mengus Chenneville Véronique	21/06/1982	15 mars 2020	704
25	Conseillère	Mme	Glasser Laetitia	29/06/1982	15 mars 2020	704
26	Conseiller	M.	Wietrich Arnaud	07/10/1982	15 mars 2020	704
27	Conseiller	M.	Heschung Thomas	13/09/1984	15 mars 2020	704
28	Conseillère	Mme	Welker Océane	17/07/1998	15 mars 2020	704
29						

Clôture à 20h20